



ARRÊTÉ N° 128/2024

Interdiction de Stationner Impasse Rte de Corseul Du 02/09/2024 au 11/10/2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Colas en date du 02 Aout 2024 de réglementer le stationnement impasse Rte de Corseul pour des travaux d'aménagement de la bretelle de sortie de la RN176 du 2 septembre au 11 octobre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'aménagement sur la bretelle de sortie de la RN176, le stationnement sera interdit impasse Rte de Corseul du 2 septembre au 11 octobre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise COLAS.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise COLAS.

Fait à QUÉVERT, le 06/08/2024

L'adjointe déléguée

Catherine DENIEL

